

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Le Département octroie 25 % du prix d'achat, soit une aide plafonnée à 400 € pour l'achat d'un vélo électrique.

Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes :

- Achat d'un vélo neuf chez un commerçant de la Somme, depuis le 17 mars 2021
- Facture avec la mention acquittée ou payée
- Ne pas revendre le vélo avant 3 ans minimum.

Il n'y a pas de condition de ressources, l'aide peut être cumulée avec d'autres dispositifs.
Une seule aide par foyer fiscal sera versée.

La demande est à faire sur la plateforme de demande de subvention

<https://subvention.somme.fr/prod/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>

Pour tout renseignement [http://vae@somme.fr](mailto:vae@somme.fr) ou le 03 22 71 81 87

<https://www.somme.fr/services/loisirs-et-sports/sports-et-loisirs-de-nature/aide-a-lacquisition-de-velo-a-assistance-electrique/>

Conseil départemental de la Somme :

43 rue de la République

80026 - Amiens

<https://www.somme.fr/>